PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2026

Présents (10) : AVRANCHE Marion, BOUDON Gérard, GAZAIX Nicole (2ème adjointe), GIACHETTO Elisabeth (Maire), GIACHETTO Jean-Jacques (3ème adjoint), GILLET Jean-Luc, GOZAL Katy, LAGACHERIE Gérald (1er adjoint), LAUER Mathieu, MUSE David.
Absents (5) : BACQUET Valérie, BAGGIO Marine, PAILLETTE Claudie, SABATIER Christine, SOLAN Richard
Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 10 Absents : 5
Absents ayant donné pouvoir : (4) :BAGGIO Marine à David MUSE, PAILLETTE Claudie à Katy GOZAL, SABATIER Christine à Nicole GAZAIX, SOLAN Richard à Jean-Jacques GIACHETTO
Secrétaire de séance : Katy GOZAL
Ouverture de la séance à 20h42.

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 septembre 2026
La rédaction du compte-rendu n'appelle aucune remarque de la part des conseillers municipaux.
La délibération est adoptée.

2/ Attribution de Compensation 2026
Lors du conseil municipal du 16 novembre 2026 à Clermont-le-Fort, les élus (14 votants) ont adopté à l'unanimité la délibération relative à l'attribution de compensation (AC) 2026 versée par le Sicoval, après présentation par Madame le Maire du rapport de la CLECT et des modalités de calcul : AC issues des transferts de compétences à 2011, diminuées des retenues liées aux transferts postérieurs (voirie et stationnement, gens du voyage, eaux pluviales, petite enfance) et des coûts des services communs. La délibération approuve notamment les enveloppes de travaux d'investissement et de fonctionnement de la voirie (entretien mutualisé, balayage, fauchage), l'extinction de la dette liée au financement de la voirie antérieure à 2023, les montants des AC 2026 (annexe 1), le versement ou prélèvement au Sicoval, et délègue la signature des documents au maire ou à son représentant.
La délibération est adoptée.

3/ Adhésion au dispositif « ENT-École » pour les années scolaires 2027 à 2031
Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité l'adhésion de la commune au dispositif « ENT-École » pour les années scolaires 2027 à 2031, afin d'assurer la continuité de l'espace numérique de travail de l'école publique Jocelyne Grivet. Il a approuvé la convention-cadre et la convention constitutive du groupement de commandes coordonné par la région académique Occitanie, chargé de mutualiser l'acquisition, l'assistance et la formation ; le marché public sera publié en mars 2027, l'attributaire connu au printemps, et la commune restera libre de commander auprès du prestataire retenu. Le Conseil a validé le choix de l'attributaire par la commission régionale d'appel d'offres, autorisé le représentant du coordonnateur à signer l'accord-cadre pour son compte et s'est engagé à régler les sommes dues et à les inscrire au budget.
La délibération est adoptée.

4/ Délibération Admission en non-valeur d'un titre de recette
Le conseil municipal a voté à l'unanimité une délibération portant admission en non-valeur d'un titre de recette de 141,96 euros, resté impayé et signalé par le comptable public. La dépense sera inscrite au budget 2026 au compte 6541, avec délégation au Maire pour son exécution.
La délibération est adoptée.

5/ Questions diverses

I. Communication du Rapport SDEHG 2025

Après avoir présenté la synthèse du rapport 2025, Gérard Boudon, délégué au SDEHG, a précisé qu'une grande partie du budget du SDEHG est financée par les taxes sur l'électricité. Ces sommes sont employées pour soutenir

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2026

l'installation de panneaux photovoltaïques ainsi que l'opération Led++, dont la commune a bénéficié. Il a également exposé aux conseillers municipaux la modification de la gouvernance de l'établissement.

II. **Débat consacré aux enjeux d'aménagement identifiés** sur notre commune et à l'échelle intercommunale. Elisabeth Giachetto a présenté le support de présentation fourni par le Sicoval aux élus. Un débat s'en est suivi, au cours duquel chacun a pu s'exprimer et formuler ses propositions d'aménagement du territoire communal.

Transports en commun :

- importance pour nos territoires ruraux ; l'offre actuelle demeure insuffisante ;
- comment se passer de la voiture lorsque les services se situent à plus de dix kilomètres ?

Accès piétons et cyclistes :

- l'impossibilité de marcher ou de circuler à vélo le long des routes départementales qui traversent nos territoires : comment sécuriser ces déplacements ? Comment faciliter l'accès des enfants aux transports scolaires ?

Proximité des services :

- la commune pourrait accueillir un petit centre commercial, sur le modèle de Verte Campagne à Lacroix-Falgarde ; le Sicoval pourrait-il accompagner la commune dans son implantation ?

Environnement et espaces naturels :

- la commune a la chance d'être située en bordure de l'Ariège et de faire partie de la Réserve naturelle régionale Garonne-Ariège. Elle dispose d'un milieu privilégié, notamment pour la faune : la contemplation ou la rencontre de chouettes, de grands-ducs, de renards, de blaireaux, d'écureuils ou d'aigles bottes fait partie du quotidien des habitants de Clermont-le-Fort. Il convient d'œuvrer à la préservation de la faune et de la flore, tout en permettant aux promeneurs de profiter des sentiers de randonnée.

Agriculture et maraîchage :

- la commune compte un maraîcher biologique, auquel s'installe à proximité un second exploitant, qui cultivera d'autres variétés ;
- un arboriculteur envisage par ailleurs de planter une pommeraie.

III. Absences du personnel communal à l'école

Gérald Lagacherie a insisté sur la fréquence des absences d'un agent affecté à l'école, notamment sur le temps de la cantine. Cet agent ne prévient que quelques heures avant son absence, ce qui rend impossible toute organisation de son remplacement. Il revient alors à l'adjoint lui-même de servir les enfants à la cantine, situation qui n'est plus tenable. Le contrat à durée déterminée de cet agent arrivant à échéance fin décembre, il conviendrait d'envisager un nouveau recrutement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heure 02.

Le Maire, Elisabeth Giachetto	Le Secrétaire de Séance : Katy Gozal